

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : FINANCES – COVID – REMISE GRACIEUSE SUR LES LOYERS POUR LE RESTAURANT O'BRIN DE FOLIE

**FINANCES – COVID – REMISE GRACIEUSE SUR LES LOYERS
POUR LE RESTAURANT O’BRIN DE FOLIE***********

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA est propriétaire de l’ensemble immobilier dénommé Pôle Commercial situé sur la commune de Crevant-Laveine, deux locaux commerciaux sont loués dont un établissement de restauration qui a été concerné par l’arrêté en date du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

La SARL O’Brin de Folie occupe le local affecté à la partie bar-restauration du pôle commercial par bail commercial depuis 2009, bail récemment reconduit.

Madame la Présidente rappelle que les loyers du bar-restaurant O’Brin de Folie situé à Crevant-Laveine ont été suspendus sur les mois de avril et mai 2020 compte-tenu de la fermeture de l’établissement.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D’accorder une remise gracieuse de deux loyers soit 961.60€ (HT) au profit de la SARL O’BRIN DE FOLIE
- De la mandater pour lancer les démarches nécessaires au versement de cette aide exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.